



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 17686

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaiterait attirer l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le dépistage et la prise en charge des jeunes autistes. Il semble en effet que l'hôpital de jour est inadapté pour ces enfants : rareté des prises en charge individuelles et manque de comportementalistes capables d'améliorer concrètement le quotidien d'un enfant autiste et celui de sa famille. En janvier 2007 était annoncée l'installation du comité national consultatif de l'autisme et du groupe de suivi scientifique afin de réfléchir à l'ensemble des méthodes éducatives et thérapeutiques pour notamment dégager des critères de bonnes pratiques. Outre le manque cruel de prise en charge de qualité, les familles sont encore parfois confrontées à des diagnostics erronés que certains professionnels continuent de poser, et qui aboutissent à des méthodes totalement inadaptées et inusitées depuis longtemps au niveau international pour l'autisme. C'est pourquoi les familles attendent une réelle politique de changement en la matière, de nouveaux moyens financiers tant pour la recherche que pour l'amélioration des conditions de vie des enfants autistes, une meilleure formation dispensée aux professionnels, et un meilleur accueil des enfants autistes dans les écoles ordinaires avec l'accompagnement adéquat. Aussi souhaiterait-elle connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le comité de réflexion et de proposition pour l'autisme et les troubles envahissants du développement ainsi que le groupe de suivi scientifique de l'autisme prévus dans le plan autisme 2005-2007 ont été installés respectivement en avril et juin 2007. Ils se sont réunis plusieurs fois depuis. Ils ont notamment été consultés et ont largement contribué à la détermination des grands axes et des mesures du nouveau plan triennal sur l'autisme 2008-2010 annoncé le 16 mai 2008 par le ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative et la secrétaire d'État en charge de la solidarité. Les familles et les personnes atteintes de troubles envahissants de développement dont l'autisme, largement représentées au sein du comité de réflexion et de proposition se sont notamment exprimées en faveur de mesures visant à l'amélioration de la formation des professionnels, du diagnostic, de l'accueil précoce et de l'évaluation, des bonnes pratiques, des réponses institutionnelles de l'acquisition de l'autonomie, de la vie sociale et de l'accès à l'emploi. Le nouveau plan triennal 2008-2010 répond à ces préoccupations au travers de trente mesures regroupées dans trois axes : mieux connaître pour mieux former, mieux repérer pour mieux accompagner, diversifier les approches dans le respect des droits fondamentaux de la personne. Ainsi, des actions seront développées pour améliorer les connaissances, la recherche, la formation de l'ensemble des personnels pour poursuivre l'élaboration de bonnes pratiques ainsi que pour favoriser le diagnostic le plus précoce possible, la diversité des prises en charge et la scolarisation. Quatre mille cent places médico-sociales seront dédiées à l'autisme. Le contenu de ce plan est accessible sur le site internet de ministère chargé de la santé (<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr>).

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17686

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 juin 2008

Question publiée le : 26 février 2008, page 1559

Réponse publiée le : 24 juin 2008, page 5450